

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
BINDERNHEIM



ARRETE MUNICIPAL

**Règlementant temporairement
la circulation et le stationnement lors
du remplacement du réseau aérien basse tension
rue de Hilsenheim – D 211**

Le Maire de la Commune de Bindernheim

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu Le Code Pénal et notamment ses article R 610-5 et 131-13 ;

Vu la demande de l'entreprise Alsace Raccordement de BOLLWILLER en date du 31/07/2026 ;

Considérant que les travaux de remplacement du réseau aérien basse tension nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de Hilsenheim – D211.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du mardi 18 août 2026 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit du chantier entre le n°5 et le n°3 rue de Hilsenheim hormis ceux prévus à cet effet côté Nord. La circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier. Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de l'entreprise Alsace Raccordements. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Article 4 : la société Alsace Raccordements prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local. Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicités, d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Ampliation en sera adressée

- Entreprise Alsace Raccordements de BOLLWILLER
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- SMICTOM – service de collecte
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers

Bindernheim, le 03 août 2026



Le Maire,
Christian GERBER